

L'an deux mille-vingt, le 14 du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué, le 9 décembre, s'est rassemblé à Saint-Mesmin sous la présidence de Madame Anne ROY, Maire, pour la session ordinaire.

1. Conseil municipal précédent

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

2. Assurances : attribution des marchés à compter du 1er janvier 2021

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution suivante :
- ADOPTE cette délibération
 - o à compter du 1 er janvier 2021, à 0h00
 - o Durée du marché : 12 mois, elle ne pourra excéder 4 ans
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

COMPAGNIES	HT	TTC	GARANTIES
GROUPAMA_CENTRE_ATLANTIQUE	7 289,00 €	7 908,00 €	Dommages aux Biens
SMACL	908,46 €	990,22 €	Responsabilité Civile Générale
SMACL	359,54 €	405,62 €	Protection Juridique / Fonctionnelle
SMACL	1 470,47 €	1 719,75 €	Flotte Automobile
SMACL (Auto-Collaborateur Mission)	240,00 €	304,00 €	Flotte Automobile
TOTAL	10 267,47 €	11 327,59 €	

3. Marché local : tarifs des droits de place pour l'année 2021

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE ce tarif à compter du 1er janvier 2021, et sans proratisation,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Occupation sans emprise au sol (permis de stationnement)

12€/an

4. Cimetière : tarifs année 2021

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE cette délibération à compter du 1^{er} janvier 2021,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Tarif n°	Concession	Objet	Durée	Tarif 2020	Tarif 2021
1	Funéraire	CIMETIERE (Concession) Pour rappel, l'article 10 du règlement du cimetière traitant des dispositions générales relatives aux inhumation prévoit un espace superficiel de 2m ² minimum	30 ans	80 € le m ²	80 € le m ²
2	Cinéraire	COLOMBARIUM (case/module alvéolaire)	30 ans	600 €	600 €
3		CAVURNE (caisson en béton)	x	300 €	300 €
4		CAVURNE (concession)	30 ans (reconductible)	80 €	80 €
5		JARDIN DU SOUVENIR (dispersion des cendres)	x	50 €	50 €
6		JARDIN DU SOUVENIR (Plaque sur la colonne mémoire)	30 ans (reconductible)	40 €	40 €

5. Budget principal : décision modificative n° 3

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE cette délibération par la décision modificative suivante
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Article	Fonction	Désignation	Budgétisé	Montant DM	Budget après DM
21311	102	Hôtel de ville	26 000,00 €	-1 500,00 €	24 500,00 €
2183	102	Matériel de bureau et matériel informatique	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
				- €	

6. Budget principal : facturation au budget annexe "Activités commerciales"

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE cette délibération,
- DECIDE d'inscrire la dépense sur le budget correspondant au compte 65888,
- PREVOIT la recette sur le budget principal de la commune au compte 7588
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

CHARGES DU PERSONNEL (salaire + charges patronales)			
Agent	Temps / an	Coût horaire	Total
Agent 1	5	17,78 €	88,90 €
Agent 2	9	18,15 €	163,35 €
Agent 3	3	14,84 €	44,52 €
Agent 4	5	19,45 €	97,25 €
sous total 1			394,02 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Fournitures non stockable (eau, énergie...)			25,00 €
Fournitures administratives			50,00 €
Frais d'affranchissement			15,00 €
Frais de télécommunication			15,00 €
sous total 2			105,00 €
Total			499,02 €

7. Budget principal : facturation au budget principal du CCAS

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE cette délibération,
- DECIDE d'inscrire la dépense sur le budget correspondant au compte 65888,
- PREVOIT la recette sur le budget principal de la commune au compte 7588
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

CHARGES DU PERSONNEL (salaire + charges patronales)			
Agent	Temps / an	Coût horaire	Total
Agent 1	30	17,78 €	533,40 €
Agent 2	25	15,15 €	378,75 €
Agent 3	30	19,45 €	583,50 €
Agent 4	4	14,84 €	59,36 €
Agent 5	6	13,62 €	81,72 €
sous total 1			1 636,73 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Fournitures non stockable (eau, énergie...)			100,00 €
Fournitures administratives			150,00 €
Frais d'affranchissement			200,00 €
Frais de télécommunication			50,00 €
sous total 2			500,00 €
Total			2 136,73 €

8. Association « Club loisirs détente » : ajustement des forfaits 2020 suite confinement

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE cette délibération
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Objet	nb semaines	Forfait annuel Chauffage	Forfait annuel Location salle	Total	
Semaines / année	52	370 €	500 €	870 €	
Semaines confinement	41	292 €	394 €	686 €	
Delta occupation autorisée	11	78 €	106 €	184 €	21%
		370 €	500 €		

9. Appel aux dons alpes maritimes : subvention exceptionnelle de solidarité au profit des sinistrés

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE cette délibération pour un montant de 500 €
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

10. Désignation délégués organismes extérieurs : conseil local « Lay Bocage »

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE cette délibération et désigne
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Thème	Organisme extérieur	Nom, Prénom
Eau	Conseil local « Lay Bocage »	Antoine BITEAU

11. Personnel territorial : adhésion au service de médecine préventive du CDG 85

La convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion mise en place avec les collectivités et établissements publics situés sur le département de la Vendée arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Afin de pouvoir continuer à disposer d'un service de médecine préventive, il est possible de renouveler l'adhésion pour les six années à venir.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE cette délibération
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

12. Personnel territorial : mise à disposition de personnel par la commune de Montournais

La commune de Montournais accepte de mettre à disposition 1 jour/semaine sa secrétaire de Mairie et à procéder au remboursement de sa rémunération et des indemnités km le cas échéant.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE cette délibération
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

13. Stratégie environnementale de l'espace public : accompagnement par le CPIE

La commune de Saint-Mesmin va se faire accompagner dans l'élaboration de sa stratégie environnementale par le CPIE Sèvre et Bocage.

Ce travail s'appuie sur un accompagnement des élus et agents communaux.

Toutes ces actions seront coordonnées en lien avec les autres projets communaux et intercommunaux.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs.
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

14. Relais-Jeune : mise à disposition gratuite de la salle du parc dans l'attente des travaux

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE la mise à disposition (selon convention) de la salle du parc à titre gracieux pour l'association familles rurales pour un usage réservé aux jeunes (selon règlement intérieur) dans l'attente de la réalisation des travaux du futur relais-jeunes,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

15. Dérogation au repos dominical pour certains commerces : Avis sur les ouvertures 2021

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2021 à savoir 7 ouvertures aux dates suivantes :
 - o Dimanche 17, 24 et 31 octobre 2021
 - o Dimanche 07, 14, 21 et 28 novembre 2021
- PRÉCISE que les organisations syndicales d'employeurs et de salariés seront saisies pour avis,
- PRÉCISE que la communauté de communes du Pays de Pouzauges sera saisie pour avis conforme compte-tenu que plus de 5 dimanches ont été autorisés,
- PRÉCISE que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

16. Droit de préemption : diverses ventes

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- RENONCE aux préemptions ci-dessous,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Parcelle	Type de bien	Adresse	Propriétaire
AC 681	Maison	43 rue Hermitage	MORISSET Claude
AB 255	Maison	55 Av des Monts	SCI WIKIBLUE Art de Vivre
AC 201	Bâtiment terrain	7 rue du Sevreau	FOULADOUX Alexandre
AC 202	Bâtiment terrain	5 rue du Sevreau	BONNIN René-Claude

17. Curage, arasement et évacuation des fossés : choix du prestataire

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- RETIENT l'entreprise CHARRIER, parmi les différentes offres, aux conditions suivantes
- DECIDE d'inscrire cette dépense à l'opération 80, compte 2151 - Réseaux de voirie
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Société	Prestation	mètres	Prix au m	Coût 1 (prestation)	Coût 2 (signalisation)	Coût total H.T	Coût total (au mètre)
CHARRIER	Curage + arasement + évacuation vers stock communal + nettoyage des voies	25 000	1,40 €	35 000,00 €	150,00 €	35 150,00 €	1,41 €

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le lundi 11 janvier à 19h.

Affiché le lundi 21 décembre 2020 sur le panneau municipal



Anne ROY
Maire

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité auprès du secrétariat général de la collectivité, après validation du procès-verbal.
Merci de prendre rendez-vous.